

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA 2025- 326

Date :

30 AVR. 2025

Mis en ligne :

30 AVR. 2025

Objet : Prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2025-151
Travaux de terrassement pour le réseau GRDF

Lieux : Rue du Sergent-Chef Roger Lelièvre
Avenue de Marseille

Durée : Du 6 au 12 mai 2025

N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;
Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;
Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;
Vu l'arrêté municipal n° 24-07 du 11 avril 2024, portant délégation de signature à Madame Lalia ATTAF pour la gestion des espaces publics, mobilité, voirie et propreté ;
Vu la DICT n° 2025022501835T ;
Vu l'arrêté municipal n° PA 2025-151 du 13 mars 2025 portant réglementation de la circulation pour des travaux de terrassement, à la société VRTP, aux lieux mentionnés en objet, prorogé par l'arrêté municipal n° PA 2025-218 du 9 avril 2025, jusqu'au 5 mai 2025 ;
Considérant la demande, en date du 22 avril 2025, de la société VRTP, sise ZI Les Ferrages à 83170 TOURVES, sollicitant l'autorisation de prolonger les travaux, jusqu'au 12 mai 2025 ;
Considérant la nécessité de réglementer la circulation et d'assurer la sécurité publique sur le territoire de la commune ;

ARRÊTE**Article 1**

Les dispositions de l'arrêté municipal n° PA 2025-151 du 13 mars 2025 sont prorogées jusqu'au 12 mai 2025.

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application "Télérecours citoyens" accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies. Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Métropole Aix-Marseille Provence - Direction de la Collecte Ménagère,
- Métropole Aix-Marseille Provence - Direction des Transports,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale.

Lalia ATTAF,

Adjointe au Maire

Déléguée à la Gestion des Espaces Publics
Mobilité, Voirie, Propreté

